

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA STADACONA

Les transformations que subissent certains quartiers de notre ville, tiennent vraiment du merveilleux.

De splendides édifices, d'élégantes maisons sortent de terre comme par enchantement; d'étroites et sombres boutiques deviennent du soir au matin de vastes magasins, aux voûtes élevées, aux vitrines étincelantes; des agences, des bureaux s'ouvrent de tous côtés, étalant en toutes sortes de caractères historiés, accompagnés de gravures, enjolivés de dessins, rutilant de couleurs, leurs titres pompeux et leurs réclames. A la voix d'un architecte tout cela surgit d'entre de vieux décombres, comme des fleurs d'une table au coup de baguette d'un prestidigitateur.

Parmi ces apparitions, une entre toutes nous a frappé par son cachet d'élégance et de bon ton, c'est le nouvel édifice de la succursale de la Compagnie d'Assurance la *Stadacona*.

Située sur la Place-d'Armes, au centre de la ville, à proximité des banques, de la poste, de la bourse, dans le voisinage des rues commerçantes, le choix seul de cette localité indique une connaissance intime des habitudes et des exigences du public.

Cette nouvelle Compagnie, institution essentiellement canadienne, a compris que les véritables progrès, le perfectionnement graduel des établissements de son genre, naissent de la concurrence, de la liberté complète des transactions. Aussi point de monopole! Les garanties du capital, la réduction des taux, dans une mesure aussi avantageuse à l'assuré qu'à la Compagnie; l'habileté et la prudence des administrateurs dans l'estimation des risques; l'octroi de compensations variables et non déterminées par un tarif étroit et tyrannique: telles sont les conditions, les principes régulateurs adoptés par la *Stadacona*.

Née d'hier seulement, elle peut à peine répondre aujourd'hui aux demandes. La coalition des assurances, les tentatives faites pour abattre les institutions locales de même nature ont échoué; le public a parfaitement démêlé ses intérêts, et vu qu'il devait encourager l'établissement d'une compagnie dont les directeurs, exactement renseignés sur la valeur des risques, appartiennent aux notabilités financières de la ville.

Si, passant sur la Place-d'Armes, une façade peinte en noir et que relèvent de minces filets dorés, attire vos regards ou, si, frappé par la plaque de noyer noir sur laquelle sont gravées en creux de magnifiques lettres d'or, vous vous arrêtez devant les glaces transparentes du bureau, donnez-vous la peine d'entrer, vous ne regretterez point votre visite. Rien de simple et de bon goût comme l'ameublement et la décoration intérieure de cet office.

Sur le jaune clair du frêne se détache la couleur brune et sévère d'une marquetterie en noyer noir; de fines dentelures, des arabesques à jour finement découpées, des becs de gaz pilastres, des candélabres en bronze florentin, font du comptoir, des partitions séparant les pièces, des portes, une œuvre d'ébénisterie réellement artistique. Jusqu'au papier tapissant les murs, imitation de fresque, tout révèle qu'un homme de goût a dicté avec l'ordonnance commode du local, cette décoration riche et sobre.

Vous aurez une double bonne fortune si, pour faire les honneurs de la maison, vous rencontrez l'agent de la Compagnie, M. Ovide Perrault, dont tout le monde à Montréal connaît l'urbanité!

Esprit vif et charmant, causeur spirituel aux heures de loisir, M. Ovide Perrault porte dans les affaires parfois si délicates d'assurance, un tact, une pénétration, un zèle rarement réunis dans le même homme.

C'est à un point tel que, l'autre jour, au sortir du bureau de la *Stadacona*, un propriétaire devant qui l'on vantait les côtés séduisants de M. Ovide Perrault, s'écria: « Ne me parlez pas de cet homme! il vous magnétise en causant. Figurez-vous que, ce matin, j'entre là pour assurer ma résidence; quand je suis sorti, j'avais assuré ma maison de campagne, mes deux fermes, et souscrit \$10,000 d'actions.»

Vous a-t-il au moins laissé votre montre? demanda en riant un des auditeurs. Ma foi, je crois qu'il l'aurait eue s'il me l'avait demandée!

Cette anecdote véridique ne vaut-elle pas un chapitre d'éloges!

A. ACHINTRE.

## TABLETTES LOCALES

On a beaucoup parlé depuis quelques années de la nécessité de jeter sur le St. Laurent, vis-à-vis Montréal, un pont semblable au pont Victoria.

Les progrès du trafic, l'étendue et l'importance croissantes de nos transports avec les Etats-Unis et les autres provinces, vont bientôt amener sans doute la réalisation d'un plan, jugé lointain quoique fort désiré et désirable.

Le premier avis sérieux concernant cette œuvre si importante, porte la date du 23 décembre 1874, et se lit dans la *Gazette Officielle* de Québec, sous la signature de MM. Jetté et Beique, avocats, comme ci-dessous:

« Demande sera faite à la législature de la province de Québec, durant la présente session, pour obtenir un acte incorporant « The Canadian Bridge Company, » avec pouvoir de construire le pont au-dessus de la rivière Saint-Laurent, à ou près de Montréal, aussitôt que l'autorité du Parlement de la Puissance aura été obtenue, et pour autres fins.»

La seconde nouvelle du projet est aussi publiée dans la *Gazette Officielle* de Québec, au quantième du 11 janvier 1875, et se lit comme suit:

« Avis public est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour les incorporer en une compagnie sous le nom de « La compagnie du Pont du Saint-Laurent, » avec pouvoir de construire un pont pour chemin de fer et pour les fins du trafic général à ou près de l'Île Sainte-Hélène, près de la cité de Montréal, suivant les plans qui seront préparés par Charles Legge, écuyer, C. C., aussitôt que l'autorisation du Parlement de la Puissance aura été obtenue et pour autres fins.

Hugh Allan, président de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

John Young.

P. H. Moore, président du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.

Sam. J. Anderson, président du chemin de fer de Portland et Ogdensburg.

A. B. Jewet, représentant du même chemin de fer, Division Vermont.

W. Brigham, président du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

J. H. Pangman, président de la compagnie du chemin de fer des Laurentides.

A. Barnard, maire de Montréal.

Louis Beaubien.

Henry Mulholland.

P. S. Murphy.

J. Bte. Beaudry.

E. Lef. de Bellefeuille.»

Le plan, paraît-il, serait d'élever ce pont gigantesque à 60 pieds au-dessus du niveau de la rivière, en se servant comme premier point de soutien des hauteurs de l'Île Ste. Hélène, changée ainsi en support naturel, reliant la partie entre Montréal et l'Île, et celle-ci à l'autre rive du fleuve. Les wagons seraient, dit-on, montés et descendus à l'aide d'une machine hydraulique.

Espérons que dans ce nouveau projet les ingénieurs songeront à réserver un passage pour les voitures et les piétons.

Ce serait là un bien grand service rendu aux campagnes des environs et à la ville.

Comme les marchés principaux d'un pays dépendent toujours, dans une certaine mesure, de l'état des marchés secondaires environnants, il importe de connaître ces derniers.

Nous avons à nos portes des petites villes telles que St. Jean, St. Hyacinthe, Sorel, qui chaque année progressent et s'enrichissent d'industries nouvelles.

Ainsi dans le dernier rapport du Maire de Sorel, M. Barthe, on lit avec plaisir ces passages éloquentes:

« Nous avons un actif de \$139,397.29 et un passif de \$117,682.51, laissant un surplus réel de \$21,714.78.

« Ce qui est plus rassurant encore, c'est que notre recette annuelle est de \$22,196.61 et nos dépenses de \$14,164.58, laissant un surplus en

notre faveur de \$8,032.03 pour l'année qui vient d'expirer.»

Combien de municipalités pourraient en dire autant?

Maintenant sur l'aqueduc actuellement en opération, et dont le Maire a été le promoteur en 1872, voici les recettes durant l'année: — \$8,755.78; dépenses, \$3,146.98; surplus, \$5,608.80.

Le prix de ce travail ne s'est élevé qu'à \$50,000.

Quant à ce qui concerne le chemin de fer, le maire, s'inspirant des désirs publics, considère ainsi l'état de la question:

« Le chemin est, en soi, essentiel à notre prospérité commune, mais un chemin à lisses de bois, dans un pays comme le nôtre, est, d'après l'expérience acquise, une impossibilité pratique. Les municipalités intéressées ont fait de grands sacrifices pour l'ouverture de cette voie de communication et nous y avons largement contribué.

« Nos \$40,000 ne sont cependant pas perdues pour nous, parce que la voie est ouverte et que l'urgence des rapports journaliers entre Sorel et les cantons de l'Est est indéniable.»

Sorel aura probablement aussi cette année l'éclairage au gaz.

On ne peut que féliciter cette population industrielle et ses officiers municipaux des progrès réalisés et en voie d'accomplissement.

On dit que parmi les amendements à la charte de la Corporation de Montréal, demandés à la Législature de Québec, il s'en trouve un ayant pour but de laisser désormais au Conseil-de-Ville la nomination du Maire. Nous doutons fort que l'on accueille avec faveur cette élection à deux degrés.

ÉLECTION.—La contestation entre les deux candidats pour la Mairie de Beauharnois, M. Cyrille Guimond et M. Robillard, s'est terminée par l'élection de M. Guimond à une assez grande majorité.

## PETITE REVUE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC

Un excellent signe de notre époque contre laquelle tonnent tant d'esprits chagrins, c'est le goût de plus en plus répandu des études sérieuses, les progrès des sciences historiques ou de celles qui traitent des phénomènes de la nature.

Quoiqu'éloigné des grands centres scientifiques, le Canada sait entretenir chez lui, grâce à l'aide d'hommes dévoués, au concours d'un groupe nombreux de personnes studieuses, la flamme et le culte des choses du passé. Agrandir le cercle des connaissances humaines, c'est augmenter notre intelligence, développer nos facultés, travailler d'une manière indirecte, mais positive à la diffusion des principes de morale, de justice, à la vulgarisation des idées de science et d'esthétique.

Fidèle au but de sa fondation, la Société Littéraire et Historique de Québec, exécute chaque année une série de travaux intéressants.

Ainsi nous trouvons dans le rapport de son président, M. J. Douglas, publié le 13 courant, que, durant l'année écoulée, quatre vingt-dix nouveaux membres ont été admis dans la Société qui se compose actuellement de 350 membres actifs.

La bibliothèque a augmenté de 278 le nombre de ses volumes.

Pour ce qui regarde les conférences données, les voici par ordre de dates.

Le 21 janvier 1874 « Discipline intérieure d'un vaisseau de guerre, » par le commandant Jepson.

Le 4 février 1874 « Sur le cours monétaire en Canada, sous la domination française, » par J. Stevenson, écr., gérant de la banque de Québec.

Le 14 mars 1874 « Sur les premiers établissements français en Canada, » par John Langton, écr., Auditeur-Général du Canada.

Le 18 avril 1874 « Sur les sièges de la dernière guerre Franco-Prussienne et sur ses modifications introduites par les armes nouvelles, » par le Colonel Strange, inspecteur d'artillerie de la Puissance.

Le comité a cru rencontrer les vues de la Société en réimprimant « Mémoires sur le Canada de 1749-60 » imprimés d'abord par la Société en 1808.

Le rapport de M. J. M. Lemoine, directeur du Musée, après avoir exprimé le regret de ne pouvoir, vu l'exiguïté du local, faire l'acquisition des grands quadrupèdes du pays, attire l'attention de la Société sur les anciennes médailles qui se rapportent à l'histoire du Canada. Il serait désirable de s'en procurer le plus possible.

M. Lemoine nous apprend en outre qu'un bienfaiteur inconnu a envoyé, de la Colombie Britannique, plusieurs belles fougères et des plantes marines, conservées avec beaucoup de soin; qu'on a permis à M. Jas. Harriault, propriétaire du sabre historique du gén. Richard Montgomery, tué à Près-de-Ville, le 30 déc. 1777, de déposer au musée de la Société, ce vieux souvenir du siège et du blocus de Québec en 1775.

Le directeur termine en invitant les amis de la Société à enrichir de leurs dons la classe du musée où sont déposés les trophées de guerre des Indiens, les costumes et les ustensiles des aborigènes, et de compléter peu à peu la collection ornithologique de la Société.

L'UNION MÉDICALE DU CANADA, REVUE MÉDICO-CHIRURGICALE

Suivant à la lettre le précepte de l'école, le rédacteur de cette publication, M. le Dr. G. Grenier, a su fort bien dorer la pilule. Sa *Revue*, très-sérieuse par le fond et la nature des sujets, se présente sous une robe élégante, couleur lilas, et en un gracieux format in-12.

La *Revue*, entrée dès le 1er janvier 1875, dans sa quatrième année d'existence, profite de cet anniversaire pour remercier cordialement les collaborateurs qui lui ont prêté leur concours.

Le 1er numéro paru fait bien augurer de ceux qui suivront. Au nombre des articles originaux qu'il renferme se trouvent deux conférences pathologiques, l'une par le Dr. A. A. Brosseau, l'autre par le Dr. Laramée; le compte-rendu d'une séance ou six docteurs, MM. Brosseau, Laramée, Bibaud, Grenier, Dagenais et Ricard ont exposé chacun leur théorie.

La *Revue* contient en outre un article bibliographique, sur les publications des nouveaux ouvrages de médecine; une revue des journaux résumant les articles qui traitent des diverses branches de la science ou de l'art médical; plus un chapitre consacré aux nouvelles médicales.

Nous détachons de son avertissement aux lecteurs, quelques phrases qui donneront une idée du but et des moyens de cette publication:

« Nous ferons, comme par le passé, l'exposé succinct et fidèle de tout ce qui se publie de vraiment utile et intéressant dans les journaux français, anglais et américains.

« La physiologie, la médecine, la chirurgie, la médecine légale, l'art des accouchements, la matière médicale et la pharmacie viendront tour à tour figurer dans notre *Revue*, mais nous laisserons de côté, autant que possible, les discussions de pure théorie, et nous chercherons à faire connaître ce qui concerne l'application et la pratique.»

En fait d'impartialité la *Revue* déclare qu'elle n'est l'organe d'aucun parti, d'aucune école, d'aucune coterie.

Dans la séance du 25 novembre dernier, de la Société Médicale de Montréal, le Dr. Dagenais a donné avis qu'il proposera « d'amender la 10e clause des règlements de manière que tout médecin désirant former partie de la Société, soit tenu de faire, avant sa réception, un travail sur un sujet de médecine.»